L'Adresse-M. Girard

Les guerres des drapeaux ont cédé la place à des efforts réels de collaboration entre les deux plus importants paliers de gouvernement, facilitant ainsi la signature de multiples ententes.

Le gouvernement actuel, monsieur le Président, veut poursuivre ses efforts pour stimuler la reprise économique. Nous avons au Canada le niveau d'intérêt bancaire le plus bas depuis 1978.

Depuis qu'on a été élu, on a créé au-delà de 600,000 emplois au Canada. Le déficit fédéral a diminué pour la première fois dans six ans et, en 1985-1986, le gouvernement aura dépensé environ 1.5 milliards de dollars de moins que prévu.

Au Québec comme ailleurs, les conditions économiques générales se sont améliorées. Une entente globale a été signée de même qu'un grand nombre d'ententes auxiliaires susceptibles de générer des effets positifs, notamment au chapitre des mines, des forêts et du tourisme.

Mes collègues de la Belle Province apprécient les efforts de notre gouvernement pour relancer leur économie à la sortie d'une récession difficile. Ainsi, les divers secteurs de l'économie du Québec ont pu bénéficier des initiatives de notre gouvernement. Après plusieurs années d'ententes, les producteurs laitiers ont enfin obtenu l'assurance d'une production laitière à long terme. D'importants accords ont été conclus avec le Québec pour le développement de la télévision francophone.

Par ailleurs, le gouvernement canadien a signé un protocole d'entente de 89 millions de dollars avec la compagnie SPAR Aérospatiale.

La taxe fédérale de vente de 9 p. 100 sur les carburants utilisés par les pêcheurs a été abolie. Alors que le gouvernement précédent refusait les demandes des expropriés de Mirabel, notre gouvernement a réussi à négocier et a paraphé une entente favorable à ces derniers. Voilà un autre exemple éloquent, monsieur le Président, de l'engagement de notre gouvernement à donner au Québec et aux Canadiens français une place de choix dans notre système fédéral canadien.

Monsieur le Président, tel qu'annoncé dans le discours du Trône, notre gouvernement compte pousser encore plus de l'avant notre renouveau économique en continuant à assainir les finances publiques, en prenant de nouvelles initiatives commerciales et en procédant à la réforme tant attendue du régime fiscal.

Du côté de la justice sociale, le gouvernement poursuivra ses objectifs en visant à rencontrer les besoins changeants de la famille canadienne, en améliorant le statut de la femme, à conserver notre environnement naturel et à encourager la pleine et active participation de tous nos citoyens. Par son histoire, sa géographie et son intérêt croissant pour tout ce qui regarde les affaires internationales, le Canada jouit d'une position unique pour tenir un rôle important dans les affaires mondiales. Le gouvernement s'engage donc à poursuivre ses efforts pour favoriser le progrès des droits de la personne, la préservation de la paix dans le monde, tout en affirmant notre souveraineté nationale, ainsi que la promotion d'une économie stable et croissante à l'échelle mondiale.

[Traduction]

Le discours du trône réitère l'engagement sincère que notre gouvernement a pris en faveur du renouveau économique, de la

justice sociale et de la réconciliation nationale. Les trois mesures que nous avons prises pour résoudre le problème des disparités régionales prouvent bien que nous poursuivons activement ces objectifs. Par exemple, dans la région de l'Atlantique, et plus particulièrement à Terre-Neuve, au Cap-Breton et dans le Nord du Nouveau-Brunswick, nous n'avons pas bénéficié de la reprise enregistrée dans d'autres régions de notre grand pays.

Conscient de ce problème, le gouvernement a conçu des programmes spéciaux pour permettre à ces régions défavorisées sur le plan économique de profiter de la prospérité du Canada. Le programme Entreprise Atlantique garantit jusqu'à un milliard de dollars de prêts au secteur privé dans la région atlantique. Grâce à ce programme, le Canada atlantique va bénéficier d'une part accrue des achats du gouvernement, qui vont y augmenter de 40 p. 100 sur les quatre prochaines années. Ce programme va sans aucun doute susciter de nouveaux investissements et de nouvelles créations d'emplois au profit des habitants des Maritimes et de Terre-Neuve.

Notre gouvernement a entrepris d'assurer une répartition équitable de la prospérité nationale entre toutes nos régions.

Entreprise Cap-Breton constitue un autre parfait exemple de la sollicitude de notre gouvernement à l'égard des régions caractérisées jusqu'à présent par une croissance faible et un taux de chômage élevé. Depuis la mise en place de ces stimulants, les entreprises qui ont investi au Cap-Breton ont bénéficié de plus de 173 millions de dollars d'aide, et quelque 770 personnes ont pu profiter de nouveaux emplois à plein temps.

Le programme d'aide aux habitants du Grand Nord sert à atténuer les handicaps apparents que subissent les habitants du Grand Nord et des postes isolés.

Les régions du Canada affectées par des licenciements massifs, des fermetures d'usines ou un chômage chronique vont aussi bénéficier des avantages du programme Développement des collectivités qui s'inscrit dans le cadre du Programme de la planification de l'emploi. Jusqu'à présent, 22 localités ont été sélectionnées pour participer à ce programme d'un montant de 125 millions de dollars. Grâce à cette vision entièrement nouvelle des choses, les décisions seront prises au niveau local, là où il est crucial de le faire. Je suis heureux de constater que Restigouche est l'un des bénéficiaires choisis de ce programme Développement des collectivités.

Ce ne sont là que quelques-uns des multiples programmes attestant de la profonde sollicitude que le gouvernement apporte au problème des disparités régionales. L'Accord de l'Atlantique a fait de Terre-Neuve un partenaire à part entière dans la gestion des ressources pétrolières du large. Un accord énergétique a aussi été signé avec la Nouvelle-Écosse. La Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche a été modifiée pour aider les petits pêcheurs indépendants et on a mis sur pied un conseil régional formé de représentants de diverses associations de pêcheurs pour conseiller le ministre en matière de politique de gestion des pêches de l'Atlantique. On a conclu des accords fédéraux-provinciaux dans des domaines comme l'aquaculture, la recherche sur les pêches et la gestion coopérative. Le gouvernement a aussi négocié d'importantes ententes auxiliaires en matière de foresterie avec chacune des provinces de l'Atlantique.